



## Courrier à M. le préfet de Haute-Garonne

### Pour le maintien des emplois des agent-es de nettoyage à la nouvelle Cité administrative de Toulouse

Monsieur le préfet,

L'actuelle Cité administrative de Toulouse (Bld Armand Duportal, métro Compans-Caffarelli) va bientôt fermer. Les premiers services l'ont déjà quittée et l'ensemble des administrations rejoindront la nouvelle Cité administrative d'ici la fin mars 2025 (site Lemaresquier, au métro Jolimont).

Les représentant-es des personnels des administrations de la Cité administrative ont appris que les salarié-es du nettoyage ne suivraient pas leur mission à la nouvelle Cité administrative. En effet, elles et ils ont été informé-es que la préfecture a diligencé un nouvel appel d'offre pour ce nouveau site, appel d'offre remporté par la société PLD et empêchant la société actuellement détentrice du marché, SAMSIC, et son personnel, de poursuivre son activité sur le nouveau site. Il en est de même avec les salariées présentes sur le site de la DREETS à Compans-Caffarelli, actuellement salariées de l'entreprise DECA PROPLETE, qui, elles, travaillaient déjà pour PLD et qui aurait pu prolonger les contrats des salariées jusqu'au déménagement. Les salarié-es ont été informé-es partiellement et tardivement (15 janvier 2025). De surcroît, nous venons d'être averti-es que l'une de ces salarié-es vient de se voir proposer, à la fin de son contrat à Compans-Caffarelli, deux créneaux horaires : un premier de 6h00 à 8h00 le matin dans le secteur de Balma et le second de 18h30 à 20 h00 dans le quartier de Montaudran, soit à une heure de transport en commun de son domicile : un véritable licenciement qui ne dit pas son nom !

Pour l'ensemble des fonctionnaires de la Cité administrative, il allait de soi que l'emploi des salarié-es de SAMSIC, PLD et DECA pourrait être transféré sur le site Lemaresquier, tout en conservant leurs rémunérations, leurs anciennetés et leurs conquits sociaux, dont certains issus du conflit de 2017 (treize journées de grève) avec la société de nettoyage ISS.

À quelques semaines de l'ouverture aux agents et au public du site Lemaresquier, ces personnels, parmi les plus précarisé-es du salariat, souvent non véhiculé-es et ne maîtrisant pas toujours la langue française, n'ont pas de visibilité sur leurs futurs sites de travail, ni de garanties de proximité et pas de certitudes quant à la reconduction de leurs horaires journaliers actuels.

En faisant un nouvel appel d'offre pour le site Lemaresquier, vous n'ignorez pas que, juridiquement, le personnel des sociétés SAMSIC et DECA PROPLETE n'aurait pas la

garantie de suivre sa mission à la nouvelle Cité administrative, puisque le contrat arrivait à son terme et que le nouvel appel d'offre porte sur un autre site.

Nous dénonçons, au nom de l'intersyndicale de la Cité administrative, le traitement ainsi que les méthodes irrespectueuses employées par les structures concernées dans l'information des personnels d'entretien et dans leur manque de perspectives au-delà de juin 2025.

Nous vous demandons, en qualité de donneur d'ordre et de représentant de l'État, d'assumer votre responsabilité sociale dans ce dossier et de rapidement reconsidérer la situation de ces salarié-es précaires, dont certain-es travaillent de longue date dans les locaux et dont personne n'a remis en cause l'implication et le sérieux.

Nous vous demandons de rencontrer au plus vite la société PLD, titulaire du marché de nettoyage à la Nouvelle Cité Lemaesquier, afin que cette dernière propose d'embaucher les salarié-es de l'actuelle Cité, en conservant leur ancienneté et leurs conquies sociaux, par exemple au moyen d'un avenant au nouveau marché public. **Nous demandons que ces recrutements soient prioritaires et pérennes, et interviennent au plus vite.**

Toulouse, le 30 janvier 2025

Les représentant-es SDEE CGT 31, SUD-TAS 31, CGT Finances publiques 31, Solidaires Finances publiques 31, Solidaires DEDTS 31, section locale SNTEFP - CGT DREETS Occitanie - CGT DDETS 31 (Toulouse), UNSA (DREAL Occitanie), FO (DREAL Occitanie), FO DGFIP 31